

DEPARTEMENT DE L'AUBE

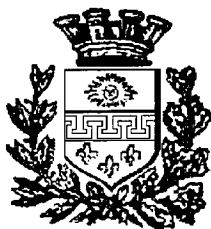
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



8 juillet 2026
2026-156

Date de la convocation

02.07.2026

Date de publication

02.07.2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Certifié exécutoire

Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le huit juillet deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le deux juillet deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Antonio CORREIA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Claude GUELIN donne pouvoir à Alain DAMASSE, Dominique COUTURIER donne pouvoir à Marie RIVIERE, Christophe DESBOYAUX donne pouvoir à Emmanuelle STEIB, Jérôme CESVET donne pouvoir à Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT donne pouvoir à Christian ROBERT.

Absente : Nathalie THIEBAULT.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Monsieur Dominique NOBLET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

DÉSHERBAGE DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le personnel de la bibliothèque est amené régulièrement à retirer de la consultation un certain nombre d'ouvrages, par la pratique du désherbage. Il s'agit de tous types de documents dans un état ne permettant plus une utilisation normale, dont le contenu est considéré comme obsolète ou qui sont rarement empruntés. Ils sont supprimés des inventaires.

Les documents retirés des collections définitivement peuvent avoir différentes destinations (destruction, don, circuit secondaire type boîte à livres, vente).

L'élimination d'ouvrages est constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination. A la date du 18 juin 2026, 1173 livres sont concernés par cette procédure (voir détail en annexe). Cette suppression va permettre cette année en particulier de pouvoir réorganiser les espaces ado et jeunesse à la bibliothèque.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, et notamment à l'article L. 2121-29 qui régit les modalités de désaffectation et d'aliénation des biens d'un patrimoine communal, il est nécessaire de porter à la décision du conseil municipal cette politique de régulation des collections de la bibliothèque et de définir les critères et modalités d'élimination des documents « dés herbés ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le désherbage de 1173 documents appartenant à la bibliothèque municipale, pour être détruits ou donnés. Ces biens seront réformés et sortis de l'inventaire comptable à partir du mois de juillet 2026.
- autorise Madame le Maire, ou l'Adjoint s'y substituant, à signer les actes afférents ainsi qu'à établir les écritures de sortie du patrimoine réformé ou cédé ;
- charge Madame le Maire de faire procéder à cette mission de régulation des collections et de faire rédiger les procès-verbaux d'élimination.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Dominique NOBLET